Police municipale et nationale

Assurer votre sécurité et votre tranquillité.

Police municipale : une police de proximité

La Police Municipale est composée de plusieurs brigades de police municipale et de 2 agents de surveillance de la voie publique (ASVP). Ce service de proximité assure de nombreuses missions; elle applique les pouvoirs de police du maire tels que : la sécurité, la salubrité, la tranquillité et l'hygiène publique.
Régulièrement, des missions de contrôle sont effectuées dans les domaines du stationnement, de la circulation, de l'urbanisme etc. Ce service travaille en partenariat avec le commissariat de Police Nationale de Pessac, une convention de coordination est signée entre les deux services.

- **Objets trouvés**
- **Brigade de soirée**
- **Poste de police municipale de La Châtaigneraie**
- **Informations sur l'emploi des caméras individuelles par la Police municipale**

INFOS PRATIQUES

- **Ouverture au public de la police municipale :** Lundi de 13h30 à 19h et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.
- **Permanence téléphonique de la police municipale :** Du lundi au vendredi de 7h30 à 2h du matin, samedi de 9h à 2h du matin et dimanche de 7h45 à 11h30 et de 16h45 à 2h du matin au 05 57 02 20 20.

Police nationale

La Ville de Pessac dispose d'un commissariat situé dans le quartier de l'Alouette.
En cas de nécessité, vous pouvez effectuer une pré-plainte en ligne : ce service vous permet

d'effectuer une déclaration pour des faits dont vous êtes directement et personnellement victime et pour lesquels vous ne connaissez pas l'auteur, concernant une atteinte aux biens (vols, dégradation, escroqueries...), un fait discriminatoire (discrimination, diffamation, injure, provocation individuelle à la haine).Cette démarche vise essentiellement à vous faire gagner du temps lors de votre présentation à l'unité ou service choisi.

Pour effectuer votre pré-plainte en ligne, rendez-vous sur pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Adresse du commissariat de Pessac : 49, avenue du Général Leclerc, 33600 Pessac. Vous pouvez contacter le commissariat au 05 57 26 38 70 ou au 17 (24h/24) ou au 112 ou en vous rendant sur cette page du site interieur.gouv.fr

Opération tranquillité absence

À l'occasion de périodes d'absences, les personnes désireuses de mieux se protéger contre les vols par effraction peuvent signaler leur départ.

Vous pouvez vous inscrire en ligne auprès de la police municipale via le formulaire présent sur la page Opération tranquillité absence.
Avant toute saisie du formulaire, nous vous invitons à prendre contact avec la police municipale de Pessac pour prendre connaissance des détails de fonctionnement de l'opération tranquillité absence au 05 57 02 20 20 (poste de police municipale) ou au 05 57 93 64 21 (poste de police municipale de la Châtaigneraie) ou par courriel : en écrivant à police-municipale@mairie-pessac.fr.

Opération tranquillité Seniors

Les seniors peuvent être victimes de vols par ruse ou à la fausse qualité. Des policiers de la DDSP 33 (Direction Départementale Sécurité Publique) sont à leur disposition pour toute information et prévention.

Composer le 17 (24h/24) ou le 112 ou écrire à ddsp33-communication@interieur.gouv.fr

CONTACT

Police Municipale

05 57 02 20 20
Courriel

Ville de
PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS